
Croatie : réaction du gouvernement après l'émission du mandat d'arrêt ciblant B.Netanyahu

Description

Dans le cadre de l'instruction ouverte pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés dans le conflit de Gaza, la Cour pénale internationale (CPI) a émis le 21 novembre des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu, son ancien ministre de la Défense Yoav Gallant et le chef du Hamas Ibrahim al-Masri.

En Croatie, dont le gouvernement soutient Israël depuis octobre 2023, le Premier ministre Andrej Plenković a réagi à cette décision dès le lendemain, lors de son déplacement à Opatija (ville balnéaire d'Istrie) : « *Je ne peux pas accepter politiquement que les dirigeants démocratiquement élus d'un pays tel qu'Israël, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations, et les dirigeants d'une organisation terroriste comme le Hamas soient au même rang.* »

Malgré ces réticences, Zagreb a conscience qu'en tant que signataire du Statut de Rome, à l'origine de la création de la CPI, le pays est juridiquement tenu d'exécuter les mandats d'arrêt émis par cette cour. Néanmoins, si plusieurs gouvernements de pays signataires ont d'ores et déjà annoncé qu'ils se conformeraient à la décision de la CPI, d'autres - comme la Hongrie - ont annoncé qu'ils ne l'appliqueraient pas.

Andrej Plenković n'a pas indiqué précisément ce que la Croatie ferait mais a reconnu que « *les obligations contractées à l'égard de l'institution judiciaire doivent être respectées* » car, sinon, l'État « *ne serait pas cohérent* » avec sa parole et ses engagements ».

Sources : *Slobodna Dalmacija, Slobodna Bosna.*

date créée

04/12/2024

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre